

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHANTILLY

Par un arrêté communal d'ouverture de l'enquête publique n°2025/005 en date du 17 janvier 2025, Madame le Maire de Chantilly a ouvert l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Chantilly.

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme pour une durée de 31 (trente-et-un) jours consécutifs à partir **du 24 février 2025 à 14h00 jusqu'au 26 mars 2025 à 17h00**.

Monsieur Philippe Legleye, ingénieur en BTP en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et Monsieur Patrick David, ingénieur en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant par Madame la présidente du tribunal administratif d'Amiens.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme et notamment :

La délibération de prescription de la modification du PLU, la décision de l'autorité environnementale prise après examen au cas par cas, la notice de présentation et de justification tenant lieu de rapport de présentation de la modification n°1 du PLU, les éléments du PLU avant modification, les éléments du PLU après modification. Les éventuels avis des personnes publiques associées seront annexés au dossier dès lors qu'ils auront été transmis à la commune.

Le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chantilly, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Chantilly pendant 31 jours consécutifs du lundi 24 février 2025 à 14h00 jusqu'au mercredi 26 mars 2025 à 17h00 afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur qui les visera et les annexera audit registre à l'adresse suivante : **Mairie de Chantilly, 11 Avenue du Maréchal Joffre - 60500 CHANTILLY**.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : <https://www.ville-chantilly.fr> - **À LA UNE** et les observations pourront être effectuées à l'adresse mail suivante : modificationPLUchantilly@ville-chantilly.fr

Pendant l'enquête publique, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Chantilly - salle EPSOM :

- **le lundi 24 février 2025 de 14h00 à 17h00**
- **le samedi 8 mars 2025 de 09h00 à 12h00**
- **le mercredi 26 mars 2025 de 14h00 à 17h00**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Madame le Maire de Chantilly son rapport, ses conclusions et avis motivés.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la Mairie de Chantilly et à la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet hébergeant le dossier d'enquête publique pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Madame le Maire
Isabelle WOJTOWIEZ